

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. — Six mois, 5 fr. 50 c.
INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. — Annonces, la ligne, 15 c.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
à Paris, { Dongrel et Bullier jeune;
pl. de la Bourse, : 33, rue
Vivienne;
chez M. J. Malignon, agent
de publicité 14, r. Tupin.
à Lyon,

BUREAUX : rue Traversière, n° 21 au 1^{er}.
ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.
Pour tout ce qui concerne la rédaction,
s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du Courrier de Roanne qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.
Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du Courrier, rue Traversière n° 21, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur seul chargé des recouvrements.

BULLETIN

Roanne, le 16 novembre 1872.

Lundi a eu lieu, sous la présidence de M. Grévy, la première séance de l'Assemblée nationale à Versailles.

Il y avait peu de monde dans la salle des séances et les tribunes étaient loin d'être au complet.

Cette séance offre peu d'intérêt, néanmoins M. Walaswski ayant donné lecture d'une proposition d'indemnité pour les Alsaciens et les Lorrains qui ont opté pour la nationalité française, et demandé l'urgence. M. Dahirel a scandaleusement protesté avec énergie et a causé un grand tumulte. On précède ensuite au tirage au sort des bureaux.

L'ordre du jour pour le lendemain est la nomination du bureau : Président, vice-présidents et secrétaires.

La séance a été levée à quatre heures vingt minutes sans que le public et même les journalistes s'en soient aperçus.

Dans la séance de mardi 12 novembre, M. Grévy a été élu président, ainsi que l'ancien bureau (vice-présidents).

Les tribunes pendant l'opération de la nomination des secrétaires, achèvent de se vider; l'attention générale se porte sur les réunions des divers groupes parlementaires.

Mardi 13, M. le président lit devant l'Assemblée son message. Il nous est impossible d'en donner aujourd'hui l'analyse; nous devons nous borner à dire, qu'il est tel que nous l'avions prévu; un discours du trône, ou si l'on veut; un discours d'un roi de la république sans républicain. Nous restons dans le statu-quo après, comme avant les vacances de l'Assemblée.

Cependant nous devons nous réjouir, grâce au patriotisme et à l'habileté de M. Thiers, de l'évacuation qui s'effectue, et de la perspective de notre prochaine libération envers notre implacable vainqueur.

Nous ne pouvons passer sous silence les cris, les vociférations, les invectives, les fureurs de la droite, couverts par les braves de la gauche, quand M. Thiers a affirmé la République conservatrice (hélas!) et dit que le pays en a assez des divers essais malheureux qu'il a fait de la monarchie.

Malgré tout, il nous est impossible, de ne pas reconnaître que M. Thiers depuis l'année dernière, a fait un pas vers la République, jamais il ne s'était plus clairement expliqué et prononcé contre la monarchie.

Dans la soirée il y avait foule dans les salons de M. Thiers, plusieurs membres de la droite étaient venus féliciter le Président de

son message; tandis que leurs bons petits collègues, ayant à leur tête MM. de Laroche-Foucauld, Decazes, etc. complotaient à l'hôtel des réservoirs, sur la conduite à tenir. Déclarera-t-on la guerre à M. Thiers? Enlèvera-t-on le travail aux ouvriers? Fomentera-t-on des troubles pour ruiner le crédit et semer la terreur, et rappeler le prussien? Tel était le vrai sens des questions agitées dans le cénacle royaliste.

Inutile d'ajouter quelles ont été résolues dans le sens de la guerre à M. Thiers, à la République, disons mieux à la France. Tel est le patriotisme, telle est la loyauté trop connue des monarchistes.

Avant la séance publique de jeudi, on a procédé à l'élection des présidents et secrétaires dans les 15 bureaux, ainsi qu'à la nomination des membres de la Commission d'initiative parlementaire et de la commission des pétitions.

Les membres de la gauche étaient absents. Cette incurie des représentants républicains, est inexplicable. Il y a longtemps que tous les républicains, soucieux des intérêts publics, leur ont reproché de faciliter par leur absence toutes les intrigues et les préparations des lois liberticides. Veulent-ils donc qu'on les appelle incorrigibles et qu'on les renie?

LE JEU DU CLERGÉ

Les Jésuites ont répondu au cri d'alarme des monarchistes qui sentent le sol s'enfoncer sous leurs pas. Les miracles arrivent juste à point pour les besoins de la sainte cause du trône et de l'autel.

Les Républicains, moins favorisés du ciel, n'ont pas à leur service les fontaines sacrées et les guérisons subites; ils laissent volontiers au clergé le bénéfice de ces farces grotesques, qui s'appellent Lourdes et la Salette, devenues prétextes à des réunions politico-religieuses.

Les mensonges des pieuses feuilles ne suffisant plus pour abattre la République, on essaie du surnaturel, et les prêtres, selon leur habitude, exploitent l'imbécillité du peuple, qui, « de tout temps, comme l'a dit Voltaire, a aimé les prodiges, les diseurs de bonne aventure, les pélerinages et les charlatans. »

Au fond, tout cela n'est rien autre que la lutte du passé contre le présent.

Dans sa lutte contre la République, c'est-à-dire contre l'esprit de progrès, le clergé ne fait que reprendre son rôle séculaire. Depuis Constantin jusqu'à nos jours, aucun siècle n'a été exempt de guerres de religion soulevées par le cléricalisme, toujours hostile à l'émancipation de l'esprit humain, qu'il veut, à tout prix, enchaîner par d'odieuses superstitions. Le trône et l'autel, solidaires l'un de l'autre, et

comptant pour rien la dignité et la vie de l'homme, s'unissent un fois de plus dans ce but.

On a droit d'en conclure que des flots de sang pourraient encore couler au nom d'un Dieu, clément ou terrible, suivant les besoins de la politique cléricalle, si le peuple remettait aujourd'hui sa souveraineté aux mains des Jésuites et de leurs amis.

Comme pour nous donner raison, un des leurs écrivait tout récemment: « En face de l'Internationale révolutionnaire, se dresse l'Internationale catholique. » L'Internationale noire sort, en effet, de tous côtés de ses nombreux repaires; elle est liguée partout en France pour la défense des intérêts cléricals.

Qu'on entende et qu'on comprenne surtout la portée de la menace! Déjà la guerre civile est à nos portes, désolant l'Espagne ou le carlisme a pour cri de guerre: « Vive la religion! » et reçoit son mot d'ordre de Rome.

Partout le clergé s'agit, se remue. En Angleterre même, à Londres, s'est créée une ligue dite de Saint-Sébastien; elle propage un journal, le Croisé, pour recruter des membres actifs et passifs. Les membres actifs, à l'exemple des anciens croisés, doivent prendre les armes au nom de la religion, quand l'heure viendra, et elle viendra certainement, disait naguère le Croisé.

Il ne reste plus en France, en ce moment, que deux partis politiques: l'un clérical, l'autre républicain. Le clergé dispose de tout prétendant monarchique quel qu'il soit; il a su manœuvrer avec une telle habileté, que tous les partisans dévoués de la monarchie en sont réduits à solliciter son alliance. Seule, la République, qui n'est pas le gouvernement d'un parti, mais celui de la France, n'a pas à subir cette dangereuse union.

Aux électeurs, maintenant, d'affirmer par leurs votes, chaque fois qu'ils seront appelés au scrutin, s'ils veulent être jésuites ou républicains; il n'y a pas de milieu.

L'ASSEMBLÉE VERSAILLAISE ET LE CLERGÉ.

Avant de prendre leurs vacances, les aimables cléricaux de Versailles ne pouvaient plus saintement clore leur session qu'en votant des prières.

Bénédictions Dieu! Ce vote opportun a produit la lumière. Une avalanche de mandements nous éclaire aujourd'hui.

Mélons, battons, coupons et rebattons ces quatre-vingts textes d'éloquence sacrée, passons-le tout au crible de la raison et au philtre de la science, et nous saurons que par cette manifestation épiscopale le clergé français renonçant aux libertés gallicanes, se déclare ultramontain.

Écoutez nos seigneurs parlant au nom de Dieu:

« Vos péchés entassés, s'élevèrent jusqu'au ciel; vous avez déserté l'église, chassés vos rois légitimes, dépouillés les onguets du Seigneur, vous êtes sourds à la voix de vos pasteurs qui ne cessent de vous crier: « Revenez au Seigneur. »

« Dieu dans sa colère a permis tous les maux qui sont venus fondre sur la malheureuse France, parce que vous avez prêté une oreille complaisante aux suppôts de l'enfer qui veulent le chasser de ses temples, de vos écoles et de vos cours.

« N'entendez-vous pas sa voix qui vous dit: « Que le retour d'Henri V, seul roi légitime par la grâce de Dieu, peut seul sauver la société civile et religieuse des fureurs de la bête de l'apocalypse. »

« Dieu veut confier au pape le gouvernement de la terre par des rois, ses délégués, qui seront tout à la dévotion du Saint-Père, représentant infailible de Jésus-Christ. Ce n'est qu'à ce prix qu'il nous préservera de Gambetta, du choléra, de la famine, de la peste bovine, des inondations, de toutes les bêtes de l'apocalypse et des conspirations anti-cléricales de M. Thiers. »

Est-ce clair? L'ultramontanisme, dit le National, a mis toutes voiles dehors; disons plutôt qu'il a brûlé ses vaisseaux. Il est assez en arrière pour ne plus pouvoir reculer désormais. Il entre dans la mêlée politique au même titre qu'un groupe de l'Assemblée nationale. Il racole les électeurs dans l'église, au cabaret, à l'atelier, dans les champs et sur les grands chemins. Il ne tient plus au respect, pourvu qu'il arrive au succès.

Il affiche son programme en grandes lettres et en papier de couleur; c'est celui du radicalisme religieux, du phalanstère moyen-âge. Le pape devenu omniarque, l'Eglise propriétaire des biens, arbitre incontesté des consciences, gardienne unique de la loi, et disposant à son gré de la force publique.

Voilà donc l'opinion suffisamment éclairée et le pouvoir bien averti. Le devoir de l'opinion est nettement tracé. Les ultramontains se sont chargés eux-mêmes de déblayer le terrain. Nous n'avons plus à discuter maintenant, mais à revendiquer pour notre part avec toute l'énergie et la constance possibles. Il n'y a qu'une solution au problème, et cette solution est demandée par les esprits les plus calmes et les plus en garde contre les moyens extrêmes; c'est la séparation radicale, complète de l'Eglise et de l'Etat. L'incompatibilité des deux éléments ne fait plus un doute pour personne. L'Eglise est peut-être conséquente en voulant absorber l'Etat. La société civile doit l'être en renfermant l'Eglise dans ses attributions purement doctrinales. L'unique moyen de nous entendre est de nous séparer.

Le vote par lequel le conseil général de la Seine s'est prononcé en faveur de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque, est l'objet des agressions furieuses de la presse monarchique et religieuse. On devait le prévoir. Mais ce que nous comprenons difficilement, c'est que le vote du conseil général de la Seine ait pu produire quelque émotion ailleurs que dans les conciliabules monarchiques ou les officines ultramontaines.

Un fait pourtant nous peut éclairer sur l'origine de cette émotion factice: c'est le touchant accord qui règne sur cette question, entre les feuilles anti-républicaines de toutes les nuances. Il est évident que nos adversaires

privilegiés; un ministère impopulaire met son honneur à ne pas se retirer; un roi entêté risque sa couronne pour conserver des serviteurs qui le compromettent. La révolution s'accomplit, et la monarchie constitutionnelle va rejoindre en exil la monarchie de droit divin, mais plus odieuse encore, s'il est possible, que son aînée. Charles X s'était acheminé de Saint-Cloud à la frontière avec une lenteur majestueuse, accompagné d'une escorte imposante. Louis-Philippe, gagnant les côtes de la Normandie sous un déguisement burlesque, porte le dernier coup au prestige de la monarchie.

La République de 1848 va-t-elle compléter l'œuvre de 1789 et abolir le contraste persistant des institutions avec les mœurs? Elle commence par décréter le suffrage universel; mais en donnant à chacun le droit de voter, il aurait fallu répandre l'instruction à flots et mettre chaque citoyen en état d'exercer son droit avec discernement. Certes les bonnes intentions ne manquaient pas aux hommes intégrés qui étaient alors à la tête du gouvernement, mais l'instruction d'un peuple ne se fait pas en un jour, et l'on se trouva bientôt en présence de plus terribles difficultés qu'un gouvernement puisse rencontrer. On avait donné aux classes ouvrières des espérances chimériques en proclamant le droit au travail et en ouvrant les ateliers nationaux. La bourgeoisie rapacière et cléricalle sut habilement mettre à profit cette faute échappée à des esprits trop généreux.

(A suivre.)

HISTOIRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Par ADOLPHE MICHEL, (du Siècle).

INTRODUCTION

La révolution de 1789 a donné à la France une société nouvelle, mais cette société n'a pas encore trouvé son gouvernement. Avec des mœurs démocratiques, la France a conservé jusqu'à ce jour des institutions monarchiques; elle possède l'égalité civile depuis quatre-vingts ans, et l'égalité politique depuis vingt-quatre ans seulement. Tout citoyen français a le droit de voter, mais tout citoyen français ne sait pas lire et écrire son bulletin de vote et la cause de l'instruction obligatoire n'est pas encore gagnée; le libre exercice du suffrage universel est consacré par la loi, mais, pendant toute la durée du second Empire, l'autorité l'a rendu illusoire par la candidature officielle. La France n'a plus de religion d'Etat, et l'on a dit justement que la loi est athée pour indiquer la séparation absolue du gouvernement civil de l'autorité religieuse; l'Etat salarié pourant les Eglises; l'élément religieux empiète à chaque instant sur le pouvoir civil et lui crée des embarras

sans cesse renaissants. Quatre-vingt ans après la Révolution française, la loi oblige tout citoyen, même l'incrédule et l'athée, à participer au budget des cultes, et cette criante anomalie, source de discrédit pour les Eglises, trouve encore des défenseurs, et de chauds défenseurs. Le plus pressant besoin d'un pays régi par le suffrage universel est que les citoyens puissent se réunir, pour contrôler, discuter, juger les actes du gouvernement et les titres des hommes qui briguent les suffrages populaires: le droit de réunion n'existe pas, ou, ce qui revient au même, il est à la merci du caprice administratif. Tout Français jouit des droits de citoyen, et, en ce sens, l'égalité est parfaite; mais l'égalité cesse quand il s'agit du service militaire qu'on doit à sa patrie. Cette esquisse, tout incomplète qu'elle est, laisse entrevoir la série des réformes que l'avenir est chargé d'accomplir. Ces réformes sont répandues autour de nous, elles flottent dans l'air qu'on respire, et l'on aura moins de peine à les faire entrer dans les institutions qu'à les faire sortir des esprits.

Notre histoire, depuis la fin du siècle dernier, est donc un contre-sens. Une lutte constante entre nos institutions et nos mœurs. Tous les vingt ans environ, un choc terrible se produit: c'est un gouvernement qui s'écroule, une révolution qui s'opère. Les intérêts sont en souffrance: travail, commerce, industrie, tout s'arrête. La crise passée, aura-t-on, du moins, gagnée au changement? Le pouvoir qui se lève comprendra-t-il mieux son rôle que le pouvoir tombé? Les classes dites dirigeantes vont-elles profiter de l'expérience, se résigner aux concessions nécessaires, assurer pour longtemps la paix sociale? Puisqu'il

est bien avéré que la révolution de la fin du XVIII^e siècle a introduit un esprit nouveau, puisqu'il est bien prouvé que les vieilles pratiques gouvernementales sont usées, et que chaque époque apporte avec elle des revendications nouvelles, va-t-on se plier à des exigences légitimes? Va-t-on comprendre que l'art de gouverner est l'art de savoir céder à temps? S'il en était ainsi, notre histoire ne serait pas, depuis le commencement du siècle, une suite d'orages. Les divers gouvernements qui se sont succédé en France ont tous, sous des formes différentes, engagé la même lutte, et ils ont eu la même fin. Qu'est-ce que la dictature du premier Napoléon, sinon la négation de tous les principes proclamés par les grands esprits du XVIII^e siècle? Qu'est-ce que la Restauration, sinon une réaction implacable, au point de vue politique et religieux, contre l'œuvre émancipatrice de 1789? Louis XVIII et Charles X continuent le règne de Louis XVI, comme s'il ne s'était rien passé, entre le serment du Jeu-de-Paume et la chute de l'Empire. En 1830, la Révolution, balayant le trône du droit divin, essaye de reprendre son cours; mais Louis-Philippe a vite oublié les promesses du duc d'Orléans. Le gouvernement que Lafayette baptise « la meilleure des républiques » devient la propriété d'une bourgeoisie avide, inintelligente, qui traite la France en province conquise. Tout est mensonge et fiction sous ce gouvernement constitutionnel. On voit à la tête de l'Etat un monarque qui fausse l'esprit du gouvernement représentatif, en intervenant sans cesse de sa personne entre le ministère et le pays; le pays est livré à l'aristocratie de l'argent par un système électoral remis aux mains de 200,000

res ont cru voir dans le vote d'avant-hier une occasion, un prétexte d'attaques contre la République, un thème à calomnies contre les républicains ; de sorte que l'escarmouche présente n'est qu'un des nombreux incidents de la campagne entreprise contre l'ordre de choses établi.

Au reste, la plupart des journaux monarchiques laissent entrevoir, derrière leurs vitupérations et leurs clameurs indignées, la pensée intime qui les dirige. « Il y a une Commune au conseil général de la Seine ! s'écrie, par exemple, avec une certaine emphase dramatique, le journal de M. Louis Veuillot.

Il est à peine besoin de signaler la valeur de cette exclamation, qui veut être perfide. Le conseil général de la Seine, qui est en majeure partie composé des membres du conseil municipal de Paris, siège, délibère, discute et vote, sous les yeux de tous. On pourrait, avec raison, dire que le palais où il tient ses séances est une maison de verre où peuvent plonger tous les regards. Eh bien ! nous le demandons, à quel moment, en quelle circonstance le conseil général a-t-il fait preuve de tendances révolutionnaires ?

Au contraire, les journaux de la réaction eux-mêmes n'ont-ils pas été contraints de constater à plusieurs reprises l'esprit de sagesse et de modération dont cette assemblée est animée ? L'a-t-on vu, ce conseil, franchir jamais les limites de ses attributions légales ? L'a-t-on vu s'immiscer, pour si peu que ce soit, dans les affaires de la politique ?

Il s'est, il est vrai, montré partisan du progrès et des réformes ; mais seulement de ce progrès et des réformes dont tout esprit éclairé est intimement fier de souhaiter l'accomplissement ; et parmi celles-là, la réforme de l'enseignement prend place en première ligne.

Au surplus, il serait inutile de discuter sur ce point : le plan des journaux monarchistes est tracé, leur campagne ouverte, et quand bien même on leur viendrait prouver à l'évidence la fausseté de leurs allégations, ils n'en démentiraient assurément pas.

Il s'agit pour eux de discréditer la République, d'éfrayer le pays, de ressusciter en un mot, le terrible spectre rouge, pour dissimuler la venue du spectre noir qui a fait sa première apparition dans le Morbihan.

Ainsi, tandis que l'Univers voit dans le conseil général de la Seine un rudiment de Commune, le Journal de Paris nous prophétise imperturbablement « l'avènement éventuel de la République rouge, la terreur, la ruine générale, le retour des armées prussiennes, le démembrement de la France, tous les malheurs enfin qui peuvent atteindre un pays livré à l'anarchie. »

Ce n'est encore rien que tout cela, et dans ce genre de littérature, le Courrier de Paris, organe particulier de M. de Broglie, surpasse ses confrères de plusieurs coudées.

Il raconte — sans rire — qu'un radical lui a donné, il y a quelques jours, la devise de ses corréligionnaires politiques, or, voici cette devise, ou plutôt ce programme bien complet ; il le mérite assurément d'être reproduit : « Masacre de la bourgeoisie, — dépossession des riches, — abolition de l'héritage, — et, comme couronnement de cet édifice monstrueux, la proclamation du matérialisme politique et religieux, » et obligatoire, sans doute.

Voilà ce qu'impriment des feuilles monarchiques se disant sérieuses ; voilà ce que M. Damon, rédacteur du Courrier de Paris, aurait, s'il faut l'en croire, entendu dire à un radical de ses amis.

Certes, de telles choses sont sans inconvénients à Paris ; leur seul résultat est de faire hausser les épaules ; mais dans les départements, sur les esprits simples des travailleurs de la terre et des paisibles habitants des petites villes reculées, quelle impression ne peuvent pas causer de telles sornettes ?

Et pourtant des feuilles monarchiques savent à merveille quelles sont la valeur et la signification du vote émis, par le conseil général. Le Courrier de France, un des organes orléanistes qui attaquent le plus vivement ce vote, se charge de définir lui-même la sécularisation de l'enseignement :

« Beaucoup de personnes, dit-il, se figurent que l'instruction laïque, c'est la suppression de l'enseignement religieux, la suppression du catéchisme dans les écoles, il n'en est pas ainsi. L'instruction laïque, c'est l'exclusion des congréganistes.

C'est cela, et pas autre chose ; le Courrier de France est ici dans le vrai. Mais où il se trompe, c'est quand il dit que les instituteurs laïques « enseigneront officiellement que l'homme peut se passer de Dieu. » Il existe un grand nombre d'écoles dirigées par les laïcs, et nous ne sachons pas que l'on y ait jamais enseigné l'athéisme.

Restons dans la vérité : l'enseignement laïque est un enseignement moral par excellence, car, quoi qu'en disent les ultramontains, la morale est indépendante de la religion ; la multiplicité des religions mise en regard avec l'uniformité de la morale nous fournit la preuve de ce que nous venons de constater après d'illustres philosophes.

Des enfants recevraient dans les écoles soustraites à l'influence cléricale la même instruction scientifique que par le passé ; et les parents seraient libres de leur faire suivre ensuite les pratiques de leur confession. La liberté de conscience, la morale, la religion elle-même sont sauvegardées par un tel système, et nous ne comprenons nous-même pas que les monarchistes aient osé s'en emparer pour essayer de semer l'effroi dans les esprits. (National).

Chronique locale

L'adjudicatif de la fumisterie et de la serrurerie du nouvel hôtel-de-ville de Roanne, se fera le mardi 26 courant, à 10 heures du matin.

CANAL DE ROANNE A DIGOIN.

AMODIATION

Des produits de la pêche et des francs-bords et terrains de la partie du canal située dans le département de la Loire.

Il sera procédé le 22 novembre 1872, à 10 heures du matin en l'Hôtel-de-Ville de Roanne, à l'adjudication pour neuf années consécutives et par lots, de la ferme des produits de la pêche et des francs-bords et dépendances du Canal de Roanne à Digoin, dans la traversée du département de la Loire.

Pour les lots de la première série : Depuis la tête du bassin pour la pêche, et depuis 50 mètres en aval de l'écluse n° 2, pour les francs-bords, jusqu'à l'écluse de Cornillon (territoire de Roanne et de Mably).

Pour les lots de la deuxième série : L'adjudication aura lieu le 24 novembre 1872, en l'hôtel de la mairie de Briennon.

Depuis l'écluse de Cornillon jusqu'à la limite aval du département de la Loire (territoire de Mably et de Briennon). (Voir l'affiche).

Les plaintes relatives à la transmission des avis en temps de crue de la Loire, dont nous nous étions fait l'écho, ont été paraît-il, entendues.

St-Etienne, le 3 novembre 1872.

Le Préfet de la Loire,

Vu le règlement ministériel du 25 avril 1870 pour la transmission des avis, en temps de crue de la Loire, dans le bassin de ce fleuve ;

Vu la lettre du Ministre des Travaux publics, du 4 novembre 1872, et le projet de règlement y annexé pour le service d'annonce des crues de la Loire, dans le département de la Loire ;

Arrête :

Art. 1er. — Lorsque les avis envoyés au Préfet du département de la Loire, par le Préfet de la Haute-Loire, feront présager l'arrivée d'une crue de la Loire, l'Ingénieur en chef de la 1re section de la Loire, à qui ces avis seront communiqués, déterminera, d'après les règles de l'expérience, au moyen de ces renseignements et de ceux qu'il recueillera sur la situation des principaux affluents, dans l'étendue de son service, la hauteur et l'époque probables du maximum de la crue aux principales localités riveraines du fleuve, dans le département de la Loire.

Art. 2. — L'Ingénieur en chef consignera le résultat de ses appréciations dans un avertissement qu'il remettra au Préfet.

Cet avertissement sera transmis aux communes intéressées en suivant les règles qui vont être tracées.

Art. 3. — Le Préfet transmettra l'avertissement par le télégraphe, savoir : Aux sous-Préfets de Montbrison et de Roanne, Aux maires d'Andrézieux, Montrond, Feurs et Balbigny.

Art. 4. — Les Maires qui auront reçu l'avertissement par le télégraphe, le transmettront par la gendarmerie, savoir :

Le maire d'Andrézieux aux maires de : Saint-Just, Unias, Saint-Rambert, Boisset, Bonson, Cuzieu, Saint-Cyprien, Rivas, Veau-chette, Veauché, Crantilleux, Bauthéon.

Le maire de Feurs aux maires de : Saint-Laurent, Chambéon, Marclap, Poncins, Magneux, Cleppé.

Le maire de Balbigny aux maires de : Epercieux, Nervieux, Mizérieux.

Le sous-Préfet de Roanne aux maires de : Roanne, Vougy, Le Coteau, Pouilly, Villeret, Briennon, Perreux, Mably.

Art. 5. — Dans le cas où l'on apprendrait, par des avis officiels, que la crue se comporte autrement qu'on ne l'avait d'abord pensé, et où l'on jugerait utile de faire connaître les modifications aux populations intéressées, les avertissements rectificatifs seraient rédigés et communiqués aux Maires de la même manière que les avertissements primitifs.

Art. 6. — Les Maires donneront connaissance à leurs administrés des avertissements qui leur auront été transmis.

Art. 7. — Le présent arrêté sera envoyé, par ampliation, à M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à MM. les sous-Préfets de Roanne et de Montbrison, et aux Maires des communes ci-dessus désignées, chargés chacun d'en assurer l'exécution en ce qui le concerne.

Fait et arrêté à Saint-Etienne, le 5 novembre 1872.

Le Préfet de la Loire,

Signé : DUCROS.

Pour ampliation conforme,

Le secrétaire général ; J. BESSIÈRE.

Monsieur le rédacteur,

J'apprends par votre numéro du 10 novembre, que d'après le Journal de Roanne, j'aurais refusé au printemps dernier, de faire réparer la toiture de l'église des Minimes.

Voici la vérité : Un jour du printemps dernier, M. Magnin, voyer de la ville de Roanne, me prévint à 10 heures du matin, qu'il y avait des gouttières dans la toiture de l'église des Minimes.

J'ai donné l'ordre d'appeler M. Balouzet, couvreur, pour faire la réparation nécessaire. M. Balouzet, s'étant rendu sur les lieux à 11 heures 1/2 du matin, trouva le travail en voie d'exécution. M. le curé Ampère avait déjà mis des ouvriers à l'œuvre :

M. le curé était pressé sans doute ; mais pouvais-je être plus prompt à obtempérer à sa demande ?

Agreez je vous prie, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire, RAFFIN.

L'adjudication de 400 sacs de farine pour le bureau de bienfaisance de Roanne a été faite lundi dernier au prix de 46 francs 25 le sac.

UN PAUVRE HOMME.

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de faire appel à l'influence de votre journal pour venir en aide, si faire se peut, à une infortune bien digne d'intérêt. Veuillez appeler la pitié de vos lecteurs sur un pauvre homme nommé Arthur Ch... domicilié à la fois à Roanne et à Valvert-Chandon.

Déjà au mois de juin dernier, l'épouse légitime de cet infortuné ayant eu le malheur de laisser errer son caniche dans les massifs des Promenades, s'est vue impitoyablement condamnée à deux francs d'amende et aux frais ; somme bien dure à déboursier par le temps de misère où nous vivons ; depuis cette infâme république ! ! ! ! !

Un malheur n'arrive jamais seul ! Voilà encore que le barbare contrôleur des contributions directes, ose taxer le misérable domicile qu'Arthur Ch... occupe au quartier des Planches. Horreur ! Horreur ! N'est-ce pas l'abomination de la désolation prédite par le grand roi Henri V ?

Mon ami Arthur se défend des pieds et des mains. Il a raison. Il pousse des gémissements à attendre l'âme d'un contrôleur si c'était possible. Jugez-en par quelques extraits de la touchante supplique qu'il a fait passer l'autre jour sous les yeux des répartiteurs assemblés :

« Je demande à ce que l'impôt sur mon mobilier matriciel ne soit frappé qu'à titre de loyer de FORAIN... en effet, malgré que la Commission de Roanne considère cette ville comme ma résidence ordinaire, je persiste à vouloir payer ma cote personnelle à Chandon, où je réside plus longtemps qu'à Roanne et où je suis électeur depuis deux ans.

« Je ne me résignerai jamais à être électeur ni citoyen de Roanne, car cette ville compte trop de ses habitants à idées subversives et abruties.

« Enfin, n'ai-je pas le droit de choisir mon domicile officiel à Chandon parmi d'honnêtes campagnards, plutôt qu'à Roanne parmi un si grand nombre de COMMUNARDS ! ! ! ! !

J'espère, Monsieur le rédacteur, que vous emploierez tout votre crédit à faire rendre justice à mon ami Arthur Ch... J'espère aussi que si l'on met un impôt sur les esprits, vous ferez en sorte que mon protégé soit entièrement exempté de toute contribution.

En attendant, agréez mes salutations.

X., ex-répartiteur.

Un habitant de Saint-Maurice sur Loire nous écrit que le 20 octobre dernier, une épouvantable détonation mettait en émoi tout le pays...

La cause en fut bientôt connue ; les voutes de la cave de la maison décole, qui est en construction à Saint-Jean venaient de s'effondrer, et l'édifice est menacé d'une ruine totale.

Quelle est la cause de cet accident ? qui doit être responsable ?

Nous ne savons ; mais on frémit en pensant combien il y aurait eu de victimes si, cet accident fut arrivé quand tous les écoliers sont réunis : heureusement personne ne s'y trouvait.

Messieurs les boulangers ont résolu dans leur dernier conciliabule d'augmenter le prix du pain de 2 centimes. Cette augmentation est-elle en rapport avec le prix des farines ? Nous attendons la réponse, à cette question, des hommes compétents. Ces messieurs ont la coutume, très arbitraire, de faire toujours une augmentation de 2 centimes et, lorsque contraints par la clameur publique de faire une diminution ; de ne la faire que d'un seul centime. Pourquoi ? Les boulangers provoquent ainsi l'intervention légale de l'autorité compétente qui doit sauvegarder les intérêts des habitants.

RASOIR.

LETTRES ÉLECTORALES.

On nous écrit de Charlieu :

Monsieur le Rédacteur,

La semaine dernière, notre éloquent député Auguste Boullier, fameux par sa manière de voter, même en voyage, a fait une petite tournée électorale dans nos environs. C'est un exemple que M. Cherpin devrait bien imiter de temps en temps ; ne fût-ce que pour connaître un peu la pensée de ses électeurs. Du reste, je ne pense pas que Messieurs Boullier père et fils, aient été très-satisfaits de l'accueil qui leur a été fait par nos paisibles campagnards. Ils avaient l'un et l'autre, des mines désespérées. Est-ce que les affaires de la droite iraient mal ! L'intelligent Auguste aurait même avoué à un ami, que, au train dont vont les choses, il ne comptait plus être à Versailles dans un an. C'est la grâce que je lui souhaite ! Nous prions tous avec ferveur pour cela dimanche prochain. Nous chanterons le VENI CREATOR à cette intention.

Quel drôle d'idée de demander des prières publiques pour une Assemblée expirante ? Cela ramène dans toutes les bouches la fameuse chanson de Béranger :

Hier Monseigneur le front ceint

De sa mitre épiscopale,

En ces mots à l'Esprit-Saint,

Parlait dans la cathédrale :

Tant de bons nobles devenus

Députés du peuple, au peuple inconnus,

Dans notre Chambre nationale,

N'ont que tes clartés pour guider leurs pas.

Esprit-Saint descends, descends jusqu'en bas.

Non ! dit l'Esprit-Saint je ne descends pas !

Comment feront les de Meaux, les de Sugny et les Boullier si l'esprit ne leur vient pas ? Evidemment ils s'en iront comme ils sont venus.

Tout de même, il est triste de songer que les destinées de la France sont entre les mains de pareils individus.

Nous sommes bien décidés ici à les balayer tous aux prochaines élections. Nous cherchons déjà des candidats républicains pour les remplacer. Le moment n'est pas encore venu de faire un choix, mais nous observons la conduite de nos hommes politiques et en temps opportun, nous dirons ce que nous en pensons.

Agreez, etc.

Un Paysan De Chandon.

On nous écrit de Mably ?

Monsieur,

La messe du Saint-Esprit que M. le curé doit célébrer avec pompe dimanche prochain, me remet en mémoire une très-jolie chanson, composée il y a quelques années par un vénérable ecclésiastique de notre voisinage. Je me souviens de quelques couplets ; mais je vais tâcher de retrouver le reste pour vous l'envoyer. Voici le commencement :

De la messe du Saint-Esprit Messieurs, je reviens tout contrit, Vous conter mon histoire....

Eh bien,

Qu'on aura peine à croire,

Vous m'entendez-bien.

Or nos magistrats tous les ans

Vont faire emplette de bon sens

Et d'esprit, à la messe...

Eh bien,

Sans que cela paraisse ;

Vous m'entendez-bien,

Etc., etc.

B. B.

Arceingès, le 15 novembre 1872.

M. le Rédacteur,

Serait-il, Dieu possible ! que vous aussi, vous nous ayez trompés, ? Il n'y a pas longtemps, nous nous en souvenons bien, vous affirmiez qu'il n'y avait aucune clause secrète dans le traité de Francfort. Voici ce que nous venons de lire dans un journal de Lyon qu'on dit des mieux informés :

« Quand on a vu le général Espivent à Marseille jouer de la prison préventive et du fort St-Nicolas avec une désinvolture à rendre jaloux Piétri en personne ;

M. Guigues de Champvans à Nîmes, se livrer à ses fougues administratives et mettre en mouvement quinze mille hommes pour s'emparer d'un invrogne ou combattre un chien prétendu enragé ;

M. Ducros à Saint-Etienne dissoudre le conseil municipal, faire poursuivre les gazettiers devant les tribunaux et exciter le zèle des parquets non seulement contre les journaux de sa principauté, mais encore contre ceux qui se publient en dehors de ses frontières, témoins la France républicaine hier, la République Française aujourd'hui, peut-être l'Indépendant de Madagascar demain...

Quand on a vu ces procédés singuliers supportés sinon approuvés par le Gouvernement central, — on s'est demandé s'il n'y avait pas quelque chose là-dessous ?

Et en effet il y a quelque chose !

Ce quelque chose le voici : ce quelque chose c'est une clause secrète du traité de Francfort, dernière humiliation imposée par les Prussiens en haine de la France et de la République.

Il ne suffit pas à nos féroces vainqueurs d'enlever à notre malheureux pays ses deux provinces de l'Est, ils ont voulu par un raffinement de cruauté le diviser et le démembrement intérieurement.

Et M. Thiers a dû les larmes aux yeux et la rage dans le cœur, accepter encore les dures conditions que voici :

I. Indépendamment de la cession d'Alsace et de la Lorraine, il sera créé au centre et au midi de la France trois Etats indépendants et autonomes qui pourront s'administrer à leur guise, et se soustraire si bon leur semble aux lois règlements, procédés et coutumes en vigueur dans la métropole.

II. Ces Etats séparés seront : l'Empire de Marseille, le Royaume du Gard et le margraviat de St-Etienne.

III. Les souverains de chacun de ces Etats auront le commandement des forces de terre, de mer et de police.

Ils gouverneront suivant leur bon plaisir ou leur mauvaise humeur, et leurs ordres seront exécutés immédiatement par la gendarmerie. »

Nous laissons de côté ce qui concerne l'Empire de Marseille et le royaume du Gard, pour ne parler que du margraviat de St-Etienne art. V, qui nous intéresse plus particulièrement.

Ce journal continue ainsi :

« V. Le margrave de St-Etienne jouira d'une autorité sans bornes comme l'Océan.

Aucun parquet ne résistera à ses ordres de poursuites, et les magistrats seront tenus au besoin de lui demander des consultations de jurisprudence.

De plus le margrave de St-Etienne ne sera point obligé aux délicatesses vulgaires du langage et de la bienséance, et par faculté spéciale il lui sera loisible d'agrémenter ses entretiens de quelques expressions énergiques telles que : F... B... S... C... N... d... D... etc.

Telle est l'explication naturelle et compréhensible du spectacle que nous présente l'administration de ces trois contrées séparées aujour d'hui de la vieille France.

Grâce à une transaction habile, M. Thiers a pu obtenir que les souverains de ces nouveaux Etats ne portassent pas encore leurs titres réguliers d'empereur, de roi et de margrave. »

Nous ne pouvons M. le Rédacteur croire à une pareille calamité, mieux vaudrait pour nous avoir un prussien que Ducros...., pauvre France !

Cependant, ces clauses détaillées tout au long, article par article..., où les aurait-il donc prises, ce journal, si elles n'existaient pas ? Et puis sans elles, est-ce que le gouvernement maintiendrait ces préfets en place ?

Réponse de suite s'il vous plaît.

Votre abonné,

CLAUDE X.

Hier, à 6 heures du soir, le nommé Chantosselle âgé de 47 ans est mort, en mangeant un morceau de beafteck.

La chose peut paraître un peu extraordinaire, cependant le docteur Fuché qu'on était allé chercher en toute hâte, a constaté que ce morceau de

viande, resté au milieu du gosier, avait empêché la respiration et amené la mort immédiate.

Chantonselle un peu en rhumé, et souffrant de puis quelques jours n'avait rien mangé depuis le matin.

En effet, dans une commune où le besoin ne se faisait nullement sentir, commune de deux mille huit cents âmes, où il y a quinze débitants, dont douze dans le bourg, un nouveau débit vient de s'ouvrir.

Quel est donc le motif qui a pu faire déroger M. Ducros à la loi qu'il s'était faite? Ne serait-ce point la crainte de blesser les susceptibilités d'un maire selon son cœur, d'un maire à poigne, en un mot du maire de Lagresle qui voulait favoriser un de ses dévoués?

Par reconnaissance, les débitants de Lagresle ont ouvert, dit-on, une souscription pour ériger sur la place publique une statue à leur maire, qui sera coulée comme vient de l'être celle de M. Thiers.

A propos de Lagresle, les choses ne s'y font point à demi. La neuvaîne pour le bonheur de la France y est menée grand train, surtout chez les bons frères, qui font prier leurs élèves à la tâche, pour que le ciel nous donne un bon roi.

MARDI DERNIER AU MARCHÉ.

- Combien ce lièvre?
— Cinq francs dix sous; pesez-moi ça.
— D'où vient-il?
— De Lagresle.
— Je croyais que MM. les chasseurs de Lagresle ne vendaient pas leur gibier.
— Oui, ceux de la semaine; mais ceux du dimanche!

Comment donc du dimanche?
— Le dimanche il n'y a pas de garde à Lagresle, il n'y a plus qu'un Suisse. Vous comprenez!

On nous annonce et nous le publions sous toutes réserves, que M. le préfet, mettant à profit le départ de M. Neuvicelle, aurait réintégré à Villers l'instituteur qui venait d'être envoyé à St-Bonnet-des-Quarts. Il paraît que les plaintes des parents et les désirs des pères de familles n'ont pas trouvé grâce devant ce terrible tombeau qui a nom Ducros. Il faut à ce préfet à poigne, des instituteurs plébiscitaires, anciens souteneurs de candidatures officielles, qui puissent à coups de règles, inculper aux enfants dont il sont chargés, les principes dont il voudrait pouvoir gratifier tous les républicains. C'est pour le coup que les pères de famille vont pouvoir dire à leurs enfants en les envoyant à l'école: « gare Ducros. »

EPISODE DU SIEGE DE METZ

C'était le soir du 31 août. Quelques détachements, entraînés par leur élan, avaient pénétré jusque dans Servigny, flambant comme un gigantesque bol de punch. Là, se trouvait une batterie de Krupp abandonnée, douze pièces (quelqu'un m'a dit en avoir compté dix-sept), plusieurs démontées, sans affût, toutes ayant plus ou moins souffert (entre autres deux ou trois égoulées). N'importe, elles étaient là, à nous, bien à nous.

Un beau trophée pour des troupes déshabituées à vaincre!...
Un officier — un capitaine de partisans — s'empresse d'envoyer prévenir l'autorité. Par ses soins, une estafette est expédiée au général de brigade; mais le général de brigade est introuvable. Une seconde est dépêchée au divisionnaire sans plus de succès, une troisième au général de corps, une quatrième au maréchal... Peine perdue... Tous les états-majors se sont évaporés comme des ombres...

Cependant, il faut à tout prix mettre en lien sûr ces pièces de conviction, témoignages de notre victoire... « Allez chercher des chevaux. — s'écrie l'officier, — il doit y avoir de l'artillerie près d'ici; allez, courez, le temps presse, les Prussiens peuvent revenir en force. » Cinq ou six hommes de bonne volonté se détachent et s'en vont fouiller dans toutes les directions; pas d'artillerie nulle part, partant pas de chevaux. Le pare a suivi le quartier général, ou, comme le 17, il est allé chercher des munitions...

Le fait est qu'il fut impossible de trouver un misérable cheval de trait.
Vers minuit, un régiment de la garde prussienne, musique en tête, enseignes déployées, rentrait dans Servigny. Alors ce qui restait encore de notre dans le village essaya de lui en disputer la possession. Il y eut une lutte courte, mais sanglante, une mêlée corps à corps. Pendant quelques secondes, les fibres se turent pour laisser parler la poudre; le colonel prussien tomba, tout ce qui était à cheval de son état-major tomba également, une demi-douzaine de tambours roulerent lourdement à terre avec leurs caisses, quelques grenadiers avec eux. Puis ce fut tout; les rangs éclaircis se resserrèrent, le régiment reprit sa marche, les fibres recommencèrent l'air interrompu, et le village, batterie, tout, jusqu'à nos blessés, fut perdu et bien perdu pour nous.

En revanche, cette même nuit, douillettement emmitouffés dans leurs couvertures, nos généraux de brigades et de divisions, rentrés au gîte, moins quelques-uns qui couchaient

dans la tente et dont, pour cela riaient leurs collègues, rêvèrent qu'ils étaient grands-marchaux de l'empire et qu'ils coudoieraient le cotillon aux Tuileries.

Quant au commandant en chef, il eut, paraît-il, une vision plus étrange et plus extraordinaire encore:
« Un pied sur le trône du Mexique, l'autre sur celui de Napoléon, le front dans les cieux à hauteur des Gloires et des Dominations, il jonglait avec des couronnes. »
Pour tous quel réveil...

LES GRENOUILLES

Tous les jours de cet automne sont des jours de pluie, beau-temps pour les grenouilles; c'est pour quoi nos grenouilles françaises demandent un roi!
Nous ne les entendons pas à Paris; le bourdonnement de l'immense ruche étouffe le bruit des coax-coax. C'est pour cette raison peut-être qu'elles préfèrent Versailles, pays du silence et des marécages. Il me paraît bizarre cependant qu'elles aient aussi quelque prédilection pour Bordeaux, le pays du Bon-Boire.

Les grenouilles ont manifesté, à la Salette, à Lourdes, à Nantes même, c'était bien; mais à Bordeaux!... Ventre-St-Gris! On se croirait encore au temps où les poètes légitimistes, semant de lys et de roses la route de la duchesse d'Angoulême, disaient à Louis, dix-huitième du nom:

Au champs périlleux de Bellone
Pour toi tuerai mon arme son bras;
Et son front, qu'un laurier couronne,
Sourit à la gloire, aux combats.
Bientôt d'inombrables cohortes
Viendront se joindre à ses drapeaux,
Et Paris ouvrira ses portes
A l'héroïne de Bordeaux!

C'était, pour le parti légitimiste, le temps des grandes clamours et des violences effrénées. Les chansonniers sinistres annonçaient la Terreur blanche, et le sieur Vermesch, éditeur responsable du Père-Duchêne de 1871, n'a rien publié qui puisse être comparé à ces extravagances du fanatisme bourbonnien.

Le Chansonnier des royalistes faisait alors les invitations les plus aimables aux Cosaques de l'invasion:

Buvons au grand Alexandre,
Puis à Guillaume et François,
Un grand coup sans nous reprendre...
Faisons rubis sur les doigts!

C'était bête, et vous voyez que ce n'était pas Chauvin. Mais le parti qui s'allie si volontiers maintenant aux Bonaparte contre la République et les républicains, mordait alors à pleine bouche dans la chair des Bonaparte. C'était de la rage. Jugez-en par ce couplet de la Chasse à la bête corse, couplet qui visait au cœur le petit roi de Rome, un enfant voué à toutes les infortunes.

La bête en chaleur fit
Certain jour un petit,
Tout rempli de malice,
Qui de son père
Aura l'artifice.
On craint qu'il ne grandisse;
Pour ne le craindre plus
Courez sus!

Cette ineptie féroce se chantait sur l'air Le port Mahon est pris. Les poètes du parti des lys en arrivaient, dans leur frénésie, à dédaigner absolument la rime et le rythme. Ils profanaient même l'air de l'hymne sacré, l'air de Vive Henri IV et parodiaient aussi la chanson du Béarnais, vers galant:

Meurs, Bonaparte,
Meurs, infâme tyran!
Pour que tu parte
J'invoquerai Satan,
La fièvre quarte
Et l'enfer qui t'attend!

Mais surtout ils n'avaient pas assez d'injures, de menaces et d'imprécations pour les débris sanglants des Jacobins. C'était la folie du meurtre et si je vous envoyais les pots-pourris que les aimables soutiens du trône et de l'autel écrivaient sur les stances de la Marseillaise et du Chant du Départ, vous vous demanderiez si vraiment il est possible que les exaspérations politiques aient pu faire faire à la raison humaine de si misérable naufrages.

Si bonne fille que soit la République de notre temps, elle impose quelque respect aux partis, et les droitières violents n'osent pas la traiter, publiquement du moins, comme leurs pères traitaient les Lavolette et les Jacobins. Les droitières légitimistes demandent à pouvoir boire librement au roy, aux fleurs de lys et à Mentana. Qui les en empêche?...
M. Thiers? — Non, Le président de la République, comme les vieux médecins, met le plus grand soin à préparer la potion musquée qui doit engourdir la légitimité expirante.

L'Assemblée! — Non, Le champagne légitimiste la met en belle humeur, les toasts de M. de Lorgeril la font rire; les banquets républicains l'exaspèrent.

Qui les empêche, ces légitimistes modérés, de boire librement leur bordeaux et leur champagne, à la santé de leur roi! Les préfets? La magistrature? La police? Non! non! non!

Qu'ils ne se coiffent donc plus à la victime!
Aussi n'en sommes-nous pas la Terreur blanche, et nous verrons sans effroi revenir à Versailles les bons droitières blancs qui font aux Bourbons de si joyeuses funérailles.

S'émèseront-ils! Non! Nous les verrons se dissoudre, les pauvres gens, car tous les moyens termes mènent nécessairement à la dissolution. Renouveau par moitié, par tiers ou par quart, qu'importe! Les élections partielles donneraient toujours une majorité républicaine, et la majorité républicaine ne pourrait pas ne point prononcer la dissolution.

Et les droitières bonapartistes?
Ils sont cinq ou six à la Chambre.
Hors de la Chambre, ils n'osent pas avouer qu'ils sont bonapartistes, et quand ils ont fêté la Saint-Napoléon, ils veulent nous faire croire qu'ils ont bu à la République. Ceux-là ont des digestions sans courage.

Et les orléanistes?
Les plus naïfs de leur électeurs les somment de faire des professions de foi républicaines. Laissons venir les prochaines élections. Les tailleurs en vieux auront quelques centaines d'habits à retourner.
Républicains français, paierez-vous les frais de cette mascarade?
Puissent les grenouilles qui demandent un roi et celles qui demandent un empereur boire toute la pluie de cet automne diluvien!
Goax! coax! coax! Amen! amen! amen!

JEAN MARCEL.
La France républicaine.

UN NOUVEAU SCANDALE

Depuis quelques jours, nous savions qu'il n'était bruit dans le quatorzième arrondissement que l'un de ces honteux scandales, dont les écoles congréganistes sont souvent le théâtre. Aujourd'hui les faits sont patents, et quelque répugnance que nous ayons à entretenir nos lecteurs de pareilles turpitudes, nous ne pouvons plus garder le silence.

C'est à l'école des frères de la rue Boulard que ces faits monstrueux se sont passés. Le sieur Malbertin, en religion frère Archangias; ses victimes sont des enfants de six à sept ans, Deux citoyens du quartier, MM. Petrenaut, coiffeur, rue du Château-d'Eau, 39, et Pissinier, boulanger, même rue, même numéro, ont adressé au Corsaire, au sujet de cette triste affaire, une lettre dont nous croyons devoir reproduire les passages suivants:

« Plus de vingt enfants ont été victimes des bestiales passions de cet homme, dont le cynisme dépasse tout ce que l'on pourrait dire; ma plume se refuse à entrer dans ces odieux détails.

« Qu'il vous suffise de constater qu'il ne respectait par même l'intérieur de l'église de Montrouge, et que, pendant les offices, il tourmentait et obéissait ses victimes. Pour obtenir le silence des pauvres petites créatures et les empêcher de se plaindre à leurs parents, il leur promettait des prix et des bons points.

« Lorsque le scandale a éclaté, le père Philippe directeur général, nous a fait engager à ne pas porter plainte, parce que, disait-il, cela pourrait nuire à l'école, que le père Archangias était fou, etc., etc. Nous nous sommes plaints au commissaire de police, qui n'a consenti à s'occuper de cette affaire que lorsque nous lui avons annoncé que nous étions disposés à déposer une plainte au parquet. Et, détail singulier, le commissaire de police a exigé que la plainte que nous lui adressons ne fût pas signée par nous, mais seulement par nos femmes. Qu'est-ce que cela signifie?

« Les faits dont nous nous plaignons ont été découverts au commencement d'octobre, plaintes ont été faites au commissaire de police il y a près d'un mois, et nous n'avons plus entendu parler de rien.

« Nous sommes de pauvres gens, il est vrai, mais nous sommes d'honnêtes pères de famille révoltés des actes odieux dont nos enfants ont été victimes, et nous réclamons la justice à laquelle nous avons droit.

« Quelles que soient les influences occultes qui essayent d'étouffer cette honteuse affaire, serait-il possible que de tels faits, pussent impunément se commettre à Paris? Plus de vingt enfants, à la suite de ces faits, ont été retirés de l'école par leurs parents. Mais comment les instruire maintenant? »

Nous nous refusons à croire, quant à nous, qu'on ait pu avoir la pensée « d'étouffer » l'affaire de l'école de la rue Boulard, et que, sous prétexte d'éviter un scandale, on fasse de l'énormité même de tels crimes comme un titre à l'impunité.

(République française).

HISTOIRE

DE LA
TROISIÈME RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Par ADOLPHE MICHEL.

L'éditeur, Degorce-Cadot vient de faire paraître les premières livraisons de l'histoire contemporaine permanente de la troisième République française par Adolphe Michel (du Siècle).

Le titre de cette publication dit suffisamment son but et son importance; il explique les affectueux encouragements et les vœux dont elle est l'objet.

Une lacune immense est à combler: l'instruction des masses. Mais leur apprendre à lire et à écrire ne suffit point. Si on veut qu'elles apportent un jugement éclairé dans leurs délibérations et dans leurs votes, il faut connaître l'histoire de leur pays, afin que chaque citoyen puisse juger, impartialement, l'administration gouvernementale, et les électeurs, apprécier, en connaissance de cause, les agissements politiques de leurs mandataires.

Permettre à tous de savoir les événements contemporains, tel est donc le but proposé.

Cette œuvre historique se continuera périodiquement, racontant les événements de l'année écoulée; et, comme un chaînon sans fin; nous avons la ferme espoir qu'elle reliera les temps présents aux âges futurs.

L'opinion nettement républicaine, sans épithète, de l'auteur et de l'éditeur, affirme l'esprit démocratique qui la vivifiera, à l'exclusion absolue de tout esprit de louange ni de dénigrement systématique envers personne ni aucun parti: seule, l'impartiale histoire a droit au respect de tous.

Son format grand in-8° raisin — celui adopté pour les grandes éditions des œuvres les plus célèbres — les belles gravures dans le texte, et hors texte, qui l'orneront: la beauté du papier et de l'impression disent que, tout en réalisant son but premier: faire une œuvre populaire, l'éditeur a aussi l'ambition de voir son volume annuel, — véritable fac simile photographié des événements politiques, sociaux, religieux et littéraires du monde civilisé, — former collection dans toutes les bibliothèques.

Le 1er volume comprendra la période entière de 1870-1871. — Comment aborder l'histoire

politique de la troisième République française sans retracer les dernières et suprêmes inepties de l'Empire, sans raconter les navrants épisodes de Reichshoffen, Sedan, le siège de Paris, les efforts surhumains des armées de la Loire.

C'est d'autant plus indispensable, que jusqu'à ce jour, de nombreux et trop pressés historiens ont donné, comme vérités historiques, leurs impressions personnelles, ou de simples coups de ciseaux à travers les divers racontars des journaux;

Nous ne saurions trop engager tous nos lecteurs, non-seulement à s'abonner eux-mêmes mais encore à conseiller à tous leurs amis, (on ne saurait faire de propagande plus efficace) à s'abonner à cette œuvre essentiellement démocratique, et en même temps d'une impartialité absolue à l'égard de tous les partis. Qu'on en juge par la première partie de l'introduction que nous sommes heureux de publier, à la place ordinaire du feuillet.

PRIX.

10 centimes la livraison.
50 LIVRAISONS à 10 centimes, par période annuelle, avec magnifiques gravures, d'après H. Rousseau, dans le texte et hors texte.
Chez tous les libraires de France.
10 FASCICULES de 5 livraisons à 50 centimes par période annuelle, cartes et plans coloriés hors texte.

Cette œuvre d'HISTOIRE CONTEMPORAINE sera permanente.

Chaque période annuelle formera un très beau volume de 400 pages, non compris les gravures et les cartes hors texte.

ABONNEMENTS pour les dix fascicules de la période annuelle au prix de: Paris: — 5 fr. — Province: — 6 fr. — Chaque fascicule sera expédié franco aux abonnés.

Bureaux de dépôt et d'abonnement, Degorce-Cadot, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

Les abonnements sont reçus au bureau du Courrier de Roanne.

Qu'est-ce que la république.

M. Émile Lenoël, député de la Manche publie chez l'éditeur, A. Le Chevalier (rue de Richelieu, 61 brochure in-8°, 1 fr.), un écrit digne de fixer l'attention des véritables amis de la France.

Une série de faits et de déductions aussi précises que la question posée en tête de cette remarquable publication amène l'auteur à sa conclusion, qu'il pose ainsi:

« L'établissement d'une Monarchie héréditaire et perpétuelle oblige la génération qui ne veut plus le subir à recourir aux révolutions pour exercer sa souveraineté. — La forme Républicaine, au contraire, se prête à tous les changements, à toutes les réformes, « par le jeu régulier des institutions, et par l'application des moyens légaux qu'elle a d'avance établis pour la manifestation de la volonté de la nation.

« Concluons donc, en répondant d'un mot à la question qui sert de titre à cette brochure:

« Qu'est-ce que la République?
« C'est la seule forme de gouvernement compatible avec le principe de la souveraineté de la nation, et qui puisse fermer chez nous l'ère des révolutions. »

Tout lecteur de bonne foi conclura comme l'auteur.

On nous communique l'extrait suivant d'une lettre adressée à M. Émile Genevoix, 14, rue des Beaux-Arts, Paris.

« Montpellier, 1er octobre 1867.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que je suis atteint d'une goutte chronique, sur laquelle les remèdes intérieurs n'agissent plus que très-faiblement, et je n'obtiens de soulagement que par votre précieux remède, l'huile pure de marrons d'Inde, etc.
« OLIVIER, 4, rue Saint-Louis. »

Contre goutte, rhumatismes et névralgies, 5 et 3 fr. dans les pharmacies. Exiger la signature EM. GENEVOIX.

On lit dans le Courrier Médical:
« Les dentifrices du docteur J.-V. BONN nous ont été présentés et leurs formules soumises à notre examen; nous n'hésitons pas à déclarer que nous avons pu reconnaître en ses produits les qualités essentielles de tout bon dentifrice, nous en recommandons volontiers l'usage. »

Les dentifrices J.-V. BONN sont composés sans le secours d'aucun acide et privés des substances excitantes ou brûlantes généralement employées; leurs formules, fruit de savantes recherches et d'une expérience consommée, présentent ensemble deux qualités qu'on trouve difficilement réunies:
L'EFFICACITÉ RÉELLE ET L'AGRÉMENT.
(Voir aux annonces.)

BIBLIOGRAPHIE

LE DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA FRANCE DE M. LUDOVIC LALANNE.

M. Ludovic Lalanne vient de rendre un véritable service au public intelligent et lettré. Il a eu l'heureuse idée de réunir en un seul volume tous les documents relatifs à l'histoire de France; il ne s'agit pas seulement de ces renseignements généraux qui peuvent se trouver dans toutes les biographies et dans toutes les histoires, mais bien de ces détails particuliers et techniques qui ne se rencontrent que dans les ouvrages spéciaux et qui nécessitent des recherches aussi longues que minutieuses. Tels sont par exemple les articles sur le blason, sur les monnaies, sur le calendrier, sur la photographie, sur l'origine et l'histoire des familles nobles, sur la chronologie, sur les anciennes divisions territoriales, sur notre histoire diplomatique et militaire. Ces documents et bien d'autres que nous ne pouvons même énumérer, donnent une importance et une utilité incontestables à ce Dictionnaire historique de la France, qui va prendre sa place à côté du Dictionnaire d'histoire et de Géographie de Bouillet, et du Dictionnaire des Contemporains de Vapereau; il ne sera pas moins apprécié que ces deux ouvrages qu'il accompagne et qu'il complète.

Librairie Hachette et Co et chez tous les libraires. Un volume in-8° à deux colonnes de 1843 pages; prix, broché: 21 fr.; relié: 25 fr., 50.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

du 9 au 16 novembre.

Mariages (4).

Duclos Jean, 26 ans, teinturier, et Bancillon Françoise, 19 ans, tisseuse. — Suchet François, 27 ans, employé au chemin de fer, et Sabatier Françoise, 24 ans, domestique. — Martin Ursin, 39 ans, tourneur sur bois, et Millet Louise-Antoinette, 20 ans. — Dubuis André, 27 ans, tisseur, et Vaginay Marie-Amélie, 18 ans, tisseuse.

Naissances (21).

Charnay Claude, fils de Jean Charnay, boulanger, et de Moutin Antoinette, boulangère. — Geloffier Marie, fille de Pierre Geloffier, tisseur, et de Teissier Pierrette, tisseuse. — Franconin Anne, fille de Jean Franconin, fabricant de plâtre, et de Chopin Jeanne, lingère. — Decarli Antoinette, fille de Natale Decarli, sculpteur, et de Franconin Françoise. — Petit Marie-Philomène, fille de Pierre Petit, sceur de long, et de Coindat Annette. — Rollan Jean-Marie, fils de Mathieu Rollan, corroyeur, et de Dozance Pierrette, repasseuse. — Gugliermi Jenny, fille de Jean-Antoine Gugliermi, plâtrier, et de Tirinanzi Elisabeth, tailleur. — Charrondière Clotilde, fille de Pierre Charrondière, tisseur, et de Petit Etienne-Marie-Eustasie. — Ravelli Zéphirin-Joseph-Marie, fils de Pierre Ravelli, plâtrier, et de Massé-Lecêtre Marie. — Joanin Henry, fils de Denis Joanin, tisseur, et de Vermorel Joséphine, cannetreuse. — Boisset Philomène, fille de Etienne Boisset, tisseur, et de Magnin Joséphine, tisseuse. — Chetard Jean, fils de Claude Chetard, ébéniste, et de Cucherat Denise. — Forest Auguste, fils de Pierre Forest, employé d'octroi, et de Bardin Marguerite. — Létang Jean, fils de Claude Létang, jardinier, et de Vernay Anne. — Fenouillet Eugène-Alfred, fils de Antoine-Marie Fenouillet, tisseur, et de Renard Claudine-Christine Marie-Françoise, ourdisseuse. — Patin Claude-Gabriel, fils de Jean Patin, tisseur, et de Combe Anne, tisseuse. — Mignard Alphonse, fils de Antoine Mignard, tisseur, et de Baron Joséphine-Marie, couturière. — Vindrier Joseph-Marie-Auguste, fils de Vindrier Philibert-Marie-Joseph, fabricant de cotonnade, et de Bimon Marie-Thérèse. — Badolle Marie-Antoine, fille de Irénée-Jean-Marie-Louis-Julien, tisseur, et de Dumas Reine, tisseuse. — Rousset Marie-Antoinette, fille de Antoine Rousset, tisseur, et de Pichon Marguerite, repasseuse. — Un enfant naturel.

Décès (3).

Marat Claude, 48 ans, cultivateur, époux de Thimonier Antoinette. — Montaigu Claudine-Marie, 34 ans, célibataire. — Epinat Marie, 23 ans, bobineuse de coton, célibataire.

On demande un jeune homme de 25 à 30 ans, connaissant l'agriculture pour gérer des propriétés: s'adresser au bureau du journal.

MERCURIALE

Table with 3 columns: Item, St-Pourçain, Roanne. Items include Froment, Seigle, Orge, Avoine, Haricots, Farine, Pain de luxe, Pain blanc, Pain de ménage, Foin, Paille, Oeufs, Beurre.

Pour tout ce qui doit être signé

Le gérant, V. CARTAY.

Roanne, imprimerie Vignal et Cie.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE (ANONYME)

57, rue Taibout, à Paris, Succursale, à Saint-Etienne, 3, rue du Grand-Moulin.

Intérêts sur les sommes versées en compte courant:

Chèques à disponibilité, 3.65 0/0, soit un centime par jour. Comptes courants de 30 jours à 4 mois 4 1/2 0/0. Bons de 4 mois à 8 mois . . . 50/0 à intérêts de 8 mois à 1 an . . . 6 0/0

ELLE DÉLIVRE DES CHÈQUES SUR TOUTES LES VILLES DE FRANCE

PRÊTS ET AVANCES SUR TITRES. Paiement de tous coupons. Opérations de Bourse au comptant et à terme. Arbitrage.

Renseignements gratuits sur toutes valeurs. — Escompte et recouvrement des effets de commerce sur la France et l'étranger.

Le Président du Conseil d'administration, N. LEFEBVRE-DURUFLÉ, G. O. Ancien ministre du commerce et des travaux publics. 58

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

400,000 Obligations COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES Rapportant 15 francs d'intérêt annuel Payables les 1er janvier et 1er juillet REMBOURSABLES A 300 FRANCS EN 50 ANS à partir du 1er janvier 1874. Deux tirages par an: 22 mars et 22 septembre.

Ces obligations ont pour Garantie les annuités souscrites au profit du Crédit Foncier pour sûreté de prêts, par la ville de Paris, les Départements et les Communes.

Prix d'émission: 265 francs.

265 Francs 40 — du 15 au 25 décembre 1872; 100 — du 15 au 25 janvier 1873; 100 — du 1er au 10 mars 1873. Les versements non échus seront escomptables à toute époque, au taux de 6 0/0; les souscripteurs qui se libéreront à la souscription ne verseront que 262 francs. Les versements en retard seront passibles d'un intérêt de 6 0/0.

Il sera délivré, à partir du 25 décembre 1872, après les versements de 40 francs, des Titres provisoires négociables au comptant et à terme.

Les Titres définitifs seront au porteur ou nominatifs, au choix des Souscripteurs. Ils jouiront de tous les droits et privilèges attachés aux Obligations émises par le Crédit Foncier.

Les intérêts semestriels seront payables: à Paris, au siège du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE; dans les Départements, chez les TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX et chez les RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

- Le mardi 19 et mercredi 20 novembre 1872. A PARIS: Au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 49; A la Société Générale de Crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 72; Au Crédit Agricole, rue Neuve-des-Capucines, 49; Au Crédit Lyonnais, boulevard des Capucines 6; A la Banque de Paris et des pays-Bas, rue d'Antin, 3; Au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14; A la Société Générale pour favoriser le développement du commerce, et de l'industrie, rue de Provence, 34; A la Société de Dépôts et de Comptes-courants, place de l'Opéra, 2; A la Société financière, 19 rue Louis-le-Grand;

DANS LES DÉPARTEMENTS:

Chez les Trésoriers généraux; Chez les Receveurs particuliers; Dans les Agences et les Succursales des Sociétés ci-dessus indiquées et chez tous leurs correspondants.

A L'ÉTRANGER:

A Londres, à Bruxelles, à Anvers, à Amsterdam et à Genève, aux Succursales et aux Agences des mêmes Sociétés. (Voir les prospectus).

On peut souscrire dès aujourd'hui par correspondance.

La répartition des 400,000 Obligations sera faite immédiatement après le 20 novembre, proportionnellement au nombre des Titres souscrits. 219

REVUE DES FAMILLES

DÈS MAINTENANT

En s'abonnant dès maintenant à la Revue des Familles pour l'année 1873, on reçoit gratuitement les numéros d'octobre, novembre, décembre 1872. La Revue des Familles a pour devise: Dieu, Patrie, Famille; c'est assez dire son genre de rédaction. Elle donne chaque semaine une livraison illustrée de 32 p. et forme par ansix vol. de chacun 260 p. — Elle a quatre éditions dont voici les prix.

Première édition, avec gravures dans le texte 4 fr. par an. Deuxième édition, papier satiné, avec suppl. de modes de 16 p. par quinzaine 7 fr. par an. Troisième édition, papier satiné, avec 16 pages de musique par mois (sans modes) 7 fr. par an. Quatrième édition, papier satiné, avec 32 pages de modes par mois et 16 pages de musique par mois 10 fr. par an.

Belgique et Suisse, 1 fr. en plus; autres pays, 2 fr. en plus. Adresser les lettres et abonnements en bons de poste (ou timb.-poste avec 25 c. en plus pour change) à M. E. CHARPENTIER, directeur, 47, rue Condorcet, Paris. 280

COURS DE CHANT ET DE PIANO

Pour les jeunes personnes, les lundis et jeudis, par Mme CANU-ANDRÉA, élève du Conservatoire de Paris.

30, rue Nationale.

Leçons particulières. 209

REPARATEUR AU QUINQUINA. Préparé par F. CRUQUO, chimiste, breveté s. g. d. g. PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE, 11. — PARIS. Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive. ON L'EMPLOIE SOI-MÊME. Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher. DÉPOT 168 chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

A LOISY CHOIX D'IMMOBILITÉ. SERVICES DE TABLE. CAVES À LIQUEURS bois riches, Cristaux gravés 50° depuis 30fr.

EAU DENTIFRICE J.V. BONN. L'excellence de ces produits, constatée par les récompenses qu'ils ont obtenues aux expositions universelles, les fait employer par la haute société du monde entier. MM. ACHARD et Cie rappellent que, contrairement à la tradition qui consiste à vendre les EAUX DENTIFRICES à des prix exorbitants, ils ont établi, pour ces articles, des prix mieux en harmonie avec les progrès du commerce: Les produits J. V. Bonn sont vendus 40 0/0 moins cher que les produits analogues. PRIX: Eau Dentifrice (Elixir), 2 f., 3 f. 50, 6 et 10 f. le flacon. — Poudre Dentifrice, 1 f. 50 et 2 f. 50 — Eau de Toilette, 2 f., 3 f. 50, et 10 f. GROS et DETAIL, 44, rue des Petites-Écuries, PARIS, se trouve chez les Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'étranger. FABRIQUE A PANTIN, PRÈS PARIS 187

Maison J. MONTROUSSIER. — Droguerie. A. JACQUES aîné AU GRIFFON A ROANNE successeur 86, rue Nationale, 86. BENZINE INODORE rectifiée à l'éther. Ce nouveau procédé pour rectifier la Benzine, permet de l'employer pour lever toutes sortes de taches sur les étoffes les plus délicates, les gants de peau et l'orfèvrerie. Prix du flacon: 60 centimes.

GRANDE MAISON. Située rue St-Jean 63, en face de la rue BEL-AIR. APPARTEMENT BOURGEOIS COMPLET. Vastes Magasins. — Cours. — Ecuries. — Remises. S'adresser pour traiter au docteur COUTARET, rue de la Gare, à Roanne.

VIGNERONAGE. Belle Maison. D'HABITATION ET D'EXPLOITATION. Hangar, Cellier, Caves, Pressoir et Cuve. VUE MAGNIFIQUE. On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour traiter et visiter les lieux à M. BALAVY, agent de ventes à Roanne, rue Nationale, 2, ou à M. PRUD'HON, rue de la Gare 180.

AVIS. L'étude de M. HELLE, notaire à Roanne, successeur de M. Dumont, est transférée place St-Etienne, n° 6, maison Poyet-Broy. A LOUER UNE MAISON 23, rue Beaulieu. S'adresser chez M. AUCLAIR, rue Bel-Air. A LOUER DE SUITE VASTE MAGASIN Et dépendances. Situé rue Neuve-des-Bourrasnières, 12. S'adresser à M. de Rollat-Pochain, propriétaire, ou à M. Balouzet-Déchaux. 110

Plus de Mercure!! Les Dragées Balsamiques, toniques et dépuratives sont infaillibles, contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements. Maladies de l'essie, incontinence, ou rétention d'urine. Traitement sans privation, ni régime. Note explicative. La boîte: 2 fr. 00. Envoie franco, contre timbre-poste, retour du courrier. Seul dépôt: Toulouse, pharmacie Ducor, rue Mathabian, 68. AGENCE DE PUBLICITÉ J. MALIGNON, 14, rue Tupin, à Lyon. AFFICHAGE GÉNÉRAL. Annonces dans les journaux. Distribution d'imprimés sur la voie publique et à domicile. Pliage, mise sous bandes ou sous enveloppes à des prix très modérés. Impressions d'affiches, prospectus, lettres de décès, etc., etc. Représentant du Courrier de Roanne pour Lyon. 75

PÂTE DE CODEINE-TOLU. Bronchites, Gripes, Toux sèches, Catarrhes, Rhumes. 1,25. Dans les Pharmacies. 22, rue Drouot PARIS. CHARBON. Des mines de Saint-Laurent-en-Brionnais, près la Clayette (Saône-et-Loire). Ce charbon est flambant, il convient pour toutes les usines et pour le chauffage domestique. S'adresser à M. Obé, ingénieur à St-Laurent-en-Brionnais, (Saône-et-Loire). 214

THE BERAUD. La Boîte 1 fr. 25. Le plus agréable des Purgatifs. Guérissant Migraines, Coliques, Maux de Tête, purifiant le Sang et facilitant la digestion. SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

AVIS. M. DAMON, F. de Plâtre et M. de Vins, rue du Rivage et Creux-Grangé A ROANNE. A l'honneur de rappeler aux propriétaires et aux débiteurs, qu'il a toujours des vins de BOURGOGNE en 1er choix comme ordinaire. Prix récolte 1871, vins rouges, l'hectolitre nu, 34 francs. id. id. 1872, id. id. id. id., 30 francs. id. id. 1872, id. blanc Rully, de choix, 48 francs les 114 litres, fût à rendre. Vente par quart ou demi-pièce. 211

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le cabinet du docteur GROUSSOT est transféré rue Nationale, 74. 217

PLUS DE HERNIES. Guérison radicale des Hernies et Descentes. Méthode de feu P. SIMON. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. J. G. AL-Simon, bandagiste-hermier, aux Herbiers (Vendée), genre et succ. seul et unique élève de P. Simon, ou à la Ph. Briand, aux Herbiers (Vendée).